

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 19 Octobre 2009 - 20 heures 30.

Sous la Présidence de M. Patrick MESSEIN, Maire

Présents : Mme JACQUEMOT S. ; M. LESCASSE D. ; M. BARBA A. ;
Mme LECAQUE H. ; M. QUETEL J-L ; Mme LALEU N. ; M. SARATI P.
M. LOUYOT G. ; Mme KLAG C. ; M. LORRETTE D. ; Mme DEBRÉ B.
M. PEQUIGNOT F.

Excusés :

M. RENAULD P. (Procuration de vote à M. QUETEL J-L)
M. WINTERSTEIN M. (Procuration de vote à M. BARBA A.)
M. HUTTAUX D. (Procuration de vote à Mme JACQUEMOT S.)
M. NICOLAS J.
M. TERZIC D.

Avant de commencer la réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire fait part de son intention de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir une demande de subvention auprès du Conseil Régional pour le voyage en Suède dans le cadre du jumelage.

Enfouissement de la canalisation d'eau de la ville de Metz

42/2009

Par courrier en date du 15 septembre 2009, le Service Energie et Fluide de la Ville de Metz nous rappelle la réunion d'information du 1^{er} juillet sur le projet de sécurisation de l'alimentation en eau de l'usine de traitement de Moulins-lès-Metz dont une partie du projet doit être implantée sur le territoire de la commune de Novéant-sur-Moselle. Il sollicite ainsi l'autorisation de passage de la conduite sur le site du canal de Novéant-sur-Moselle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à donner son accord sur ce projet sous réserve de la signature d'une convention qui définira, à l'issue des études réglementaires, le mode opératoire retenu pour la réalisation des travaux. Celui-ci garantira l'intégrité du site, pendant et après les travaux, et permettra de définir les mesures compensatoires liées à la mise en place de servitudes.

Achat de terrains

43/2009

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du souhait des consorts LAVIGNE de céder leur parcelles cadastrées section 13 n°66 « La Grande Pargière », section 21 n°446 « La Naue » et section 22 n°281 « A la Maye » d'une surface totale de 10 ares 25 centiares.

Le Conseil Municipal accepte la proposition et charge Monsieur le Maire de contacter Me MARTINI, Notaire à Ars-sur-Moselle afin de régulariser l'acte de vente. Le prix de vente est fixé à 30.00 € de l'are.

Contrat de maintenance informatique Mairie

44/2009

Monsieur le Maire informe que la société chargée de la maintenance du parc informatique de la commune a cessé son activité. Des contacts ont été pris avec plusieurs entreprises de maintenance.

L'offre la plus avantageuse émane de l'entreprise E-Nov&Tic de Novéant-sur-Moselle pour une maintenance annuelle de 800 € avec une première année à 950 € pour l'élaboration d'un état des lieux du parc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le devis proposé.

Décisions modificatives budgétaires M49

45/2009

Afin d'adapter les prévisions budgétaires aux réalisations de l'exercice, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de prendre les décisions modificatives suivantes :

Section d'exploitation :

Compte 654	Pertes sur créances irrécouvrables	- 100.00 €
Compte 668	Autres charges financières	+ 100.00 €

Renouvellement des contrats de travail du personnel non titulaire

46/2009

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder, conformément à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, au renouvellement en contrat à durée indéterminée des employés communaux non titulaires suivants :

- un adjoint administratif 2^{ème} classe et adjoint technique 2^{ème} classe rémunéré au 1^{er} échelon, indice brut 297, indice majoré 292 à raison de 2 fois 17,5 heures soit 2 fois 17,5/35^{ème}
- un adjoint technique de 2^{ème} classe rémunéré au 1^{er} échelon, indice brut 297, indice majoré 292 à raison de 35 heures par semaine soit 35/35^{ème}
- un adjoint technique de 2^{ème} classe embauché à temps non complet rémunéré au 7^{ème} échelon, indice brut 328, indice majoré 312, à raison de 80,75 heures par mois, soit 80,75/151.67^{ème}

Désaffectation du presbytère et attribution d'un local au Conseil de Fabrique

47/2009

Considérant l'état de délabrement actuel du presbytère et de ses dépendances, le Conseil Municipal envisage la réfection du bâtiment sis 26, rue du Château à Novéant-sur-Moselle.

Considérant que l'autorité religieuse n'envisage pas de nommer un prêtre desservant dans la paroisse de Novéant-sur-Moselle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à Monseigneur l'Evêque la désaffectation simple du presbytère et de ses dépendances cadastré section 2 parcelle n°54, d'une surface approximative de 221.97 m².

Le Conseil Municipal s'engage à prévoir une antenne paroissiale pour les besoins de la paroisse constituée d'un bureau, d'une salle de réunion, de toilettes.

Cette antenne paroissiale sera, en accord avec le Conseil de Fabrique et le prêtre de la paroisse, une mise à disposition du local actuellement affecté à l'association des secouristes, place de la Halle.

Restauration de la « vierge à l'enfant »

48/2009

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, la proposition de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, concernant la restauration de la statue « Vierge à l'enfant » datée du XV^{ème} siècle, inscrite au titre des monuments historiques le 10 décembre 1996 et propriété du Conseil de Fabrique.

Le devis, réalisé par Hélène SANTGERMA, s'élève à 2 990 € TTC. Une subvention de 30 % du montant subventionnable de 2 500 € est octroyée par l'Etat, soit 750 €. Il en est de même du Conseil Général, pour le même taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour l'exécution des travaux
- inscrit la dépense au budget,
- demande une subvention de 30 % accordée par l'Etat
- demande au Conseil Général de la Moselle, une subvention complémentaire de 30 %
- fixe le plan de financement comme suit :
 - o montant prévisionnel de l'opération : 2 500 € HT
 - o aides publiques :
 - Etat (30 %) : 750 €
 - Département (30 %) : 750 €
 - o part communale : 1 000 €

Subvention à l'association PAUSE

49/2009

Monsieur le Maire fait état d'une demande de subvention pour ses opérations de fonctionnement de la nouvelle association PAUSE, chargée entre autres de la gestion cantine scolaire.

Elle demande une subvention de 2 000 € permettant de faire face à l'avance de trésorerie pour le paiement des repas et de limiter les coûts engendrés par la mise en place de deux activités, à savoir de l'initiation à l'anglais à destination des élèves de l'école maternelle et la pratique du twirling.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser ladite subvention à l'association PAUSE.

Subvention à l'USEP

50/2009

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de l'U.S.E.P. de la circonscription de Montigny-lès-Metz présentant son projet de circonscription 2009/2010.

L'U.S.E.P. demande une subvention d'un montant de 342.00 € afin d'équilibrer son budget prévisionnel 2009-2010 correspondant à un nombre de licenciés de 54 enfants et 3 adultes.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'U.S.E.P. d'un montant de 342.00 €.

Subvention au Club du 3^{ème} âge

51/2009

Le Club de la Joie de vivre s'est rendu acquéreur de nappes pour leur local sis au rez-de-chaussée de la Mairie. La commande a été passée auprès du magasin BABOU d'Augny pour un montant de 41.94 €, avancé par le club.

Le Conseil Municipal décide de rembourser l'avance pour 41.94 €.

Octroi de subventions

52/2009

Monsieur le Maire fait état des différentes demandes de concours demandées par plusieurs associations pour leur budget de fonctionnement pour l'année 2009/2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, au vu de l'action de solidarité menée par les différentes associations, d'octroyer à chacune d'elle la somme de 30.00 €. Les bénéficiaires sont :

- L'association des donneurs de sang
- Le Secours Populaire Français

Demande de subvention auprès de la Région pour le jumelage avec la Suède

53/2009

Par délibération 21/2009 en date du 26 mars 2009, la Commune de Novéant-sur-Moselle a conclu un accord de jumelage avec les communes suédoises de Ersnäs, Antnäs, Alvik dans le comté de Norbotten. Ce projet de jumelage prévoit de développer des échanges de savoir-faire et de bonnes pratiques entre les acteurs socio-économiques de notre territoire et ceux situés au sein de la Région partenaire suédoise. Il s'agira ainsi de conforter des échanges entre élus, élèves des écoles, agents de développement, acteurs et bénévoles de la vie civile. L'ensemble des actions pourra trouver un développement et un soutien financier auprès des programmes européens tels que COMENIUS, LEONARDO, « Citoyenneté européenne active » et notamment son volet Jumelage de villes et « Jeunesse européenne en Action ».

Afin de développer ces différents projets, une mission préparatoire se déroulera du 28 novembre au 02 décembre 2009 à Lulea en Suède. Elle impliquera une délégation de quatre personnes. Le coût total prévisionnel de cette mission est évalué à 2.000 € et consiste principalement en dépenses de déplacement et de mission, voire l'achat de petit matériel technique et pédagogique permettant une meilleure connaissance réciproque de nos régions partenaires.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal mandatent la délégation de la commune, composée du Maire, de la 1^{ère} adjointe, de Colette KLAG et Dominique LORRETTE, conseillers municipaux, à engager les premiers pourparlers avec les partenaires suédois à l'occasion de la mission préparatoire précitée, et charge Monsieur le Maire de solliciter le Conseil Régional de Lorraine en vue d'obtenir une subvention de 1.000 € au titre du Dispositif d'Amorçage à la Coopération Transnationale (DACT).

SIGNATURES